

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET de L'ENERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Lyon, le 19 septembre 2013

BILLON Gaël
Chemin de la Penatière
38000 CLAIX

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Centre-Est
Département Surveillance et Régulation
Division Aviation Générale
Subdivision Aéronefs et Activités

Référence : 2013- 5476 /SR/AG/AA

Siret : 52224707100015

Affaire suivie par : Jean-Claude Paoloni
aviation-generale.dac-ce@aviation-civile.gouv.fr
Tél. 04 26 72 68 81 – Fax : 04 26 72 68 29

Téléphone : 06 74 43 87 57
E-mail : gael.billon@escadrone.com

Objet : Attestation de dépôt de MAP

Je vous prie de trouver ci joint l'attestation de dépôt de l'édition 1 du 13 septembre 2013 de votre MAP, auprès des services de la DSAC Centre Est conformément à l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et sur les capacités requises des personnes qui les utilisent.

J'attire votre attention sur le fait que toute modification du manuel que vous avez déposé auprès de mon service doit faire l'objet d'une transmission dans les mêmes formes que le document initial.

Votre MAP concernant l'utilisation de vos aéronefs télé pilotés en scénario S1, donc hors agglomération, un accord DGAC sera nécessaire, le cas échéant, en Espace contrôlé ou réglementé, ou proche aérodrome, ou pour une hauteur supérieure à 150 mètres.



DIRECTION DE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE
Jean-Claude PAOLONI
Chef de la Division
Aéronefs et Activités

PJ : Attestation dépôt MAP